

Contribuer au règlement de l'amende infligée au Professeur Youri Bandajevsky

Coût total de l'amende : 13 806 euros

Je participe au règlement de l'amende

Tous les dons, même modiques, sont les bienvenus.

Attention cependant, nous ne délivrons de reçu fiscal qu'à partir de 10 euros afin d'éviter que les frais de gestion occasionnés n'absorbent le montant du don au détriment du remboursement de l'amende

Je verse euros

Rappel :

- **les entreprises** peuvent déduire de leur résultat imposable 60% de leurs dons dans la limite de 5% de leur chiffre d'affaires HT.
- **les particuliers** peuvent déduire 66% des sommes versées à concurrence de 20% de leur revenu imposable.

Règlement : par chèque (ci-joint) à l'ordre de la CRIIRAD

Adresse où faire parvenir ce bulletin accompagné de votre règlement :
CRIIRAD, 471 avenue Victor Hugo, 26000 Valence, France.

par virement à CRIIRAD BFCC Valence 42559 00013 - 210258 46604 - 41

Pour l'étranger ajouter : IBAN FR 76 4255 9000 1321 0258 4660 441

Mme Mlle M.

Nom Prénom

Adresse

Adresse suite

Code postal Ville

E-mail Pays

Téléphone Fax

Vous pouvez également compléter ce bulletin sur informatique et nous l'adresser par mail en fichier joint en nous faisant parvenir votre règlement par courrier.

L'utilisation de vos coordonnées est soumise à l'article 27 de la loi française du 6 janvier 1978. Vous pouvez demander leur rectification ou leur suppression. Vos coordonnées seront réservées à l'usage exclusif de la CRIIRAD et ne seront ni vendues ni cédées.

CRIIRAD 471 Avenue Victor Hugo 26000 VALENCE - Tél. 04 75 41 82 50 - Fax. 04 75 81 26 48